

SEANCE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 5 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absentes excusées : Mesdames Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS qui a donné pouvoir à Charles POULAIN, Claire OLLIVIER qui a donné pouvoir à Fanny HERMANGE, Brigitte PIOT qui a donné pouvoir à Jany BOUVARD et Valérie JOLIVEL qui a donné pouvoir à Monica VISINONI.

Monsieur Gérard BEGUIER est nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2017 :

Pas d'observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu de la commission de Culture et Tourisme du 20 mars 2017 :

Muriel CHARBONNIER indique :

a-Préparation de l'exposition Peintures et Artisanat d'Art

La 15^{ème} exposition aura lieu le 21/05/2017 lors de la Brocante de l'APE. Exceptionnellement, pour cette année, elle ne se tient pas le jour de la Fête des mères (pont de l'Ascension).

L'installation aura lieu le samedi à partir de 17h00. Monsieur Charles POULAIN se charge d'inviter les associations le samedi pour une avant-première avec un pot de l'amitié à 19h00.

Nous maintenons l'exposition ouverte au public, le dimanche de 7h00 à 18h00.

Nous demandons un devis à Monsieur DUCATEL pour le gardiennage de nuit.

Monsieur Michel JEZY demande de pouvoir utiliser le véhicule « Master » de la commune, afin de récupérer les œuvres de Monsieur Fernand Martin DUMAGNY pour l'exposition. A ce jour 6 exposants ont répondu présents. La réunion avec les exposants est fixée au 25 avril à 19h00 à la mairie.

b-Mobilier urbain et aménagement de l'école

Fanny HERMANGE devant rencontrer les Bâtiments de France pour définir l'abri (superficie définie à 13m²) nous remettons notre choix à une prochaine réunion. Des banquettes à installer sous le préau sont choisies pour un montant de 2700€ TTC. Nous sommes en attente de devis pour les tours d'arbres et une poubelle de tri.

Nous prévoyons une enveloppe de 1000 € pour les jeux des maternels (à définir avec les enseignants)

Faute de budget, l'achat des tables de pique-nique est repoussé ultérieurement.

c-Questions diverses

La Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) attend un article pour présenter notre commune pour le mois de juin. Charles POULAIN se propose de faire des recherches.

3. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 22 mars 2017 :

Monica VISINONI indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0017	Le Peu	N+ Nh	b	Défavorable - zone Nh et pas de réseaux
CU 037 079 17 D 0018	Rue d'Amboise	Uc/N	a	Favorable Emplacement réservé n° 16
CU 037 079 17 D 0019	Le Carroir Brault	N	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0020	Les Ecrouettes	Uc	b	Favorable Zone limite bruit
CU 037 079 17 D 0021	34 rue des Hauts de Vaux	N et Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0022	8, rue de la Liberté	Ua	a	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0004	7 rue du Carroir Brault	Uc	Piscine	Favorable
037 079 17 D0005	53 route de Bléré	AUD	Abri de jardin	Favorable sous réserve avis de la CCBVC

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0002	112 bis rue Nationale	Ucr+ N	Extension SDB + aménagement des combles	Favorable
037 079 17 D0003	70 rue Nationale	Ub	couverture + Démolition + Modification des ouvertures de toit	Favorable
037 079 17 D0004	Rue d'Amboise	Uc et N	Maison Individuelle	Favorable
037 079 17 D 0005	Le Port	Nhi/Ni	Réaménagement et extension	Favorable

DPU

N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Zone	Avis
22/03/2017	987 Rue D'Amboise	Uc et N	Droit non requis
22/03/2017	34 rue des Hauts de Vaux	N et UC	Droit non requis
22/03/2017	8 rue de la Liberté	Ua	Droit non requis

Michel JEZY demande si notre commune à une Zone Naturelle de Tourisme. Fanny HERMANGE répond que non.

Alain BERNARD s'interroge sur la date de signature pour l'acquisition de la Cave Coopérative La Gourmandière.

Fanny HERMANGE informe que le dossier de subvention du Pays de Loire-Touraine est toujours en cours et prévoit de les relancer afin de débloquer la situation.

4. Compte rendu de la commission des Bâtiments du 30 mars 2017 :

Jany BOUVARD indique :

a-Point travaux école

Pendant les vacances scolaires Touraine Plaquiste interviendra afin de refaire la cloison de la nouvelle classe Il reste encore la finition des peintures, l'« ancien mur d'escalade ». Les films solaires seront posés aux fenêtres du restaurant scolaire ; de la classe maternelle La Guilbardrie, et la nouvelle bibliothèque.

Les brises vent sous le préau ainsi que les garde-corps cour Nord devraient être également installés pendant ces congés scolaires.

b-Budget prévisionnel 2017

Tout a été validé lors du Conseil du 06 avril dernier (voir compte rendu du Conseil Municipal).

Porte du garage au Chai: 6 473.28 € TTC (maçonnerie et porte de 3m*3m). L'alimentation électrique est à prévoir.

Entretien des bâtiments : 20 000 €

Sacristie : 22 700 €

Nous proposons de repousser les travaux si nous n'obtenons pas la subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Accessibilité école-mairie : 15 000 €

Prévision budget de 50% de l'audit SOCOTEC

- Mairie 5 000 € (signalétique, modification, création garde-corps)
- Ecole 10 000 € (idem)

Remplacement du lave-vaisselle au restaurant-scolaire : 11 414 TTC

Celui-ci rendrait les tâches moins pénibles aux agents.

L'ancien pourrait être installé à la salle Jacques Villeret. Réfléchir à l'aménagement.

Un devis va être demandé à la société Armen pour installer une baie de brassage informatique à la mairie.

c-Travaux accessibilité

Il s'agit essentiellement des rampes pour l'escalier extérieur de la mairie (prolongement) et création d'une rambarde à droite en rentrant à la mairie (présentoir à déplacer)

Pour l'école, création de garde-corps vers l'aire de jeux, signalétique.

Fanny HERMANGE signale que nous pouvons faire une demande d'aide au Fond d'Insertion Pour Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.I.P).

d-Location et tarifs salle J.VILLERET

Une question se pose sur le prix de la location lorsqu'il s'agit d'un grand week-end. (exemple du lundi de Pentecôte ; du Nouvel an pour cette année)

Nous proposons d'en reparler au prochain conseil après la commission bâtiment du 25 avril.

Monica VISINONI demande si la poste a résilié son bail commercial. Jany BOUVARD répond par la négative et confirme que nous continuons de percevoir le loyer (533 € par trimestre).

5. Compte rendu de l'Assemblée Générale Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher :

René GALEA a participé au titre de la Commune à l'Assemblée Générale de l'Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher à Ste Thorette (18) le 3 avril dernier. L'association intervient auprès des instances territoriales pour promouvoir les activités touristiques sur et autour du Cher et de ses affluents. Ainsi elle soutient les initiatives comme les voies douces (Canal de Berry, Cher à vélo ...), de la navigation sur le canal de Berry ou le maintien des barrages à aiguilles sur le Cher Canalisé. Le président s'est attaché depuis quelques temps à faire modifier la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, application de la Directive Cadre Européenne sur la qualité de l'eau) notamment le principe de continuité écologique qui ne repose sur aucun fondement scientifique. Au cours de cette réunion un sénateur du Cher est venu présenter son projet de proposition de loi modificative de la LEMA qu'il compte présenter à la prochaine rentrée parlementaire.

Il est à signaler que le président de l'ADDTVC est démissionnaire sans candidature de remplaçant depuis 3 ans a décidé de démissionner à la fin de l'année 2017 laissant la responsabilité du maintien de la structure à ses membres.

6. Compte rendu de la commission d'Appel d'Offres du 07 avril 2017

Attribution lot carrelage « accessibilité Mairie Ecole »

Une commission d'appel d'offre a eu lieu le vendredi 07 avril à 18h00 à la mairie pour découvrir les devis des trois carreleurs (Ets Brazillier à Amboise, Ets Gentilhomme à Truyes, et Guinault Stéphanie). Seule Stéphanie Guinault a répondu. Nous recherchons donc avec l'aide du cabinet MAES d'autres entreprises afin de pouvoir statuer.

7. Délibérations diverses :**a-Intégration du château de Chenonceau dans le périmètre Val de Loire**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration du Château de Chenonceau dans le Périmètre Val de Loire.

b-Bail Appartement n°3 du Chai : loyer 495€/mensuel hors charges.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement n°3 – 26 rue de Chenonceau est disponible.

Une famille est intéressée par une location dès le 7 avril 2017.

Après étude de son dossier, la « commission d'attribution du logement » propose sa candidature.

Le bail de location pour une durée de 3 ans à compter du 7 avril 2017 est proposé avec un loyer mensuel de 495€, charges payables sur production de justificatif avec l'émission d'un titre de recette.

Une caution d'une valeur de un (1) mois de loyer est demandée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le bail et le montant du loyer de 495€/mois de l'appartement n°3 situé au Chai 26 route de Chenonceau à compter du 7 avril 2017 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 6 avril 2020 et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux Bâtiments, Jany BOUVARD à signer ce bail et toute pièce annexe

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux déménagements des services postaux au garage du Château, il nous faut déplacer la boîte aux lettres (départ du courrier) mise à disposition par la Poste auprès du Multi-services du bourg

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de déplacer la boîte aux lettres du bureau de poste au Multi-services du bourg.

- Acquisition d'un défibrillateur

Afin de répondre aux enjeux de santé publique, et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation d'arrêt cardiaque, notre commune se doit d'installer un défibrillateur dans l'un de ses lieux publics et de sensibiliser nos concitoyens à des gestes de premier secours.

Certaines fondations, comme la CNA Assurances propose une aide financière pour cette acquisition.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'acquisition d'un défibrillateur et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer un appel à projet pour une acquisition de cet appareil.

-Feu d'artifices des feux des fêtes de la Saint Jean

Charles POULAIN rappelle que chaque année nous prenons une option supplémentaire au tarif de 290€ pour agrémenter le Feu d'artifices qui est tiré lors des Feux de la Saint Jean (fin juin) sur notre terrain communal. Le Comité des Fêtes de Civray-de-Touraine participe également à cet événement en souscrivant également à une 2^{ème} option.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de prendre à sa charge une option au prix de 290€ TTC .

- Michel JEZY remonte les remerciements d'Ecurie Auto Courses pour notre présence et la coupe que la commune leur a offerte.

- René GALEA annonce que suite à la publication de l'arrêté de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) l'étude d'impact pour le défrichement d'Orget ne sera pas nécessaire.

Nous remplissons les tableaux de permanences pour les élections présidentielles du 23 avril et 07 mai 2017.

La séance est levée à 21h40.

Rappel des délibérations prises :

10/04/2017	036	Intégration du château de Chenonceau dans le périmètre Val de Loire
	037	Bail appartement n°3 du Chai
	038	Installation de la boîte aux lettres
	039	Proposition de l'acquisition d'un défibrillateur
	040	Option pour le feu d'artifice